



Plan Climat Energie Territorial du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Synthèse

« Un enjeu de développement local, un plan pour que chacun s'engage »

SOMMAIRE

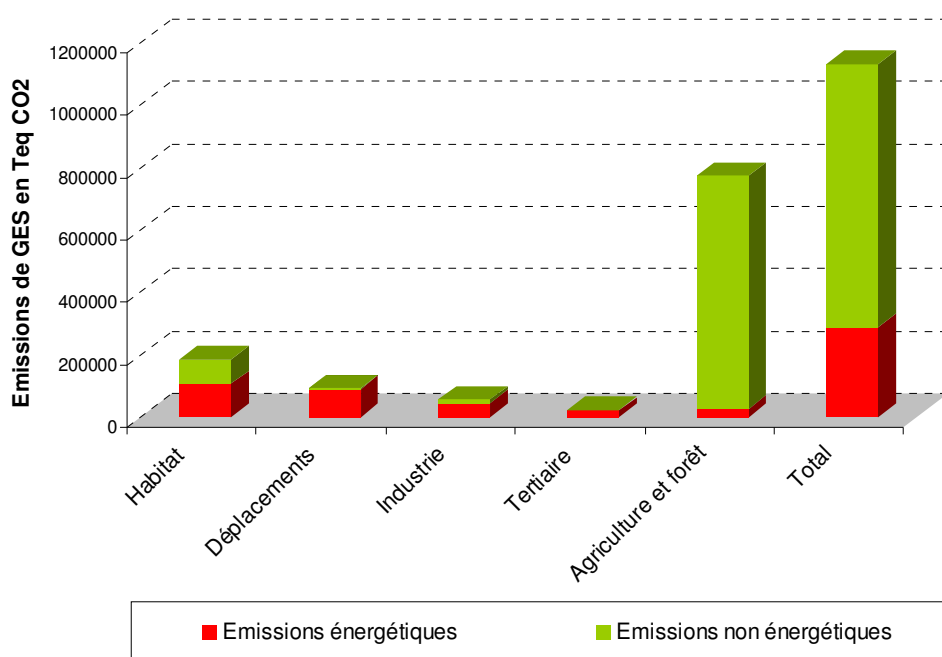
Le diagnostic « Explicit » des émissions de Gaz à Effet de Serre	3
Une démarche participative	3
Le programme d'actions	4
Les objectifs chiffrés du programme d'action pour 2012	7
Le suivi	10
La valorisation	10

Le diagnostic « Explicit » des émissions de Gaz à Effet de Serre

À la demande du Conseil Régional et de l'ADEME de Basse-Normandie, un diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) a été élaboré par le cabinet Explicit en 2008, à l'échelle régionale et à l'échelle des territoires de projet.

Ce diagnostic permet de donner des valeurs de références pour des émissions de GES selon les différents secteurs.

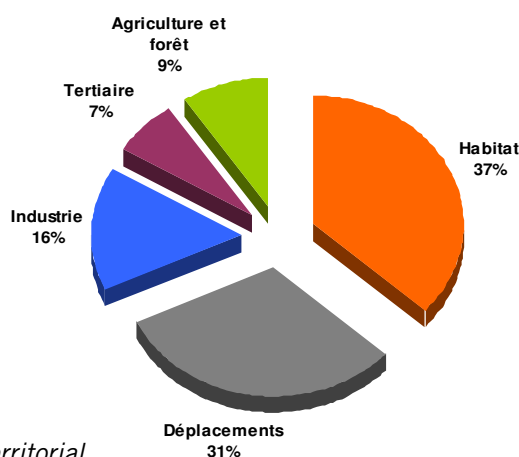
Les émissions d'origine énergétique sont de l'ordre de 290 KteqCO₂ en 2005.



Une démarche participative

Pour tenter de diminuer les émissions de GES sur le territoire, l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial a été proposée, dans le cadre du partenariat Parc-ADEME 2008/2009. Ce PCET a été lancé officiellement le 11 février 2009 à la Maison du Parc, à Saint Côme du Mont.

Pour construire ce programme d'actions dont l'objectif est de tendre vers le « Facteur 4 », c'est-à-dire des émissions de GES divisées par 4 en 2025 par rapport à 1990 (économie de **36 000 teq CO₂** en 2012 et **102 000 teq CO₂** en 2025), une démarche participative a été mise en œuvre et animée par le Parc :



- 2 cycles de 4 réunions de secteur à l'attention des élus (100 participants par cycle)
- 6 ateliers thématiques :
 - l'exploitation agricole productrice d'énergie;
 - l'approvisionnement local des cantines scolaires;
 - l'amélioration thermique des bâtiments anciens;
 - le chauffage collectif au bois énergie ;
 - qu'est-ce qu'un éco-lotissement ?
 - quels modes de transports pour limiter l'utilisation de la voiture en espace rural ?

Ces ateliers ont réuni 50 élus, 7 entreprises, 23 organismes publics ou professionnels et 7 acteurs de l'économie solidaire

- 3 soirées ciné-débats avec les habitants (230 spectateurs)
- 25 groupes de travail auxquels participent les agents du Parc sur des thématiques liées avec le PCET
- Une réunion du Comité participatif associant élus, partenaires techniques et habitants (29 juin 2009).

Le projet de PCET a été proposé à l'ADEME et au Conseil Régional de Basse-Normandie. Il a été validé, d'un point de vue technique, en **mai 2010**.

Le programme d'actions

Le principe d'un Plan Climat est de fédérer l'ensemble des acteurs vers un objectif de réduction des émissions de GES.

Ce programme comporte :

- de nombreuses actions déjà mises en œuvre (filière bois énergie, filière terre, OPAH RR...), comportant elles-mêmes de nombreuses sous-actions.
- des actions innovantes (déplacements doux, précarité énergétique, approvisionnement local, adaptation du territoire...) dont le Parc sera chef de file ou partenaire technique.

Certaines actions, concernant l'amélioration thermique de l'habitat, la performance environnementale des entreprises touristiques et des agriculteurs, ou l'adaptation du territoire au changement climatique sont en cours de réflexion. Elles ne sont pas complètement définies dans leur méthodologie ou leurs objectifs, qui doivent être validés par les acteurs locaux.

La mise en œuvre des actions, et notamment la définition des moyens humains et financiers, sera déclinée chaque année dans le programme annuel.

Thème	Objectif	Action	Code Fiche
Sobriété et efficacité énergétique dans l'habitat	Réduire les consommations du patrimoine communal	Mettre en œuvre des actions d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux et tertiaires	A1
	Accompagner les habitants dans la réduction de leur facture énergétique	Animer le volet énergie des OPAH RR	A2
	Infléchir la précarité énergétique	Aider techniquement les acteurs sociaux à appréhender les situations de précarité énergétique et à apporter des réponses concrètes	A3
	Promouvoir l'éco-construction	Développer la filière terre	A4
		Informers les habitants et les scolaires, former les artisans à l'éco construction	A5
Optimiser les déplacements	Favoriser le développement des transports alternatifs	Inciter à la mise en place de dispositifs de covoiturage	B1
		Développer les déplacements doux dans les bourgs structurants	B2
	Développer l'approvisionnement local	Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective	B3
Développer les énergies renouvelables	Développer la filière biomasse	Développer la filière bois énergie	C1
		Développer la filière biogaz sur le territoire du Parc	C2
	Encourager la production d'électricité solaire	Informers les exploitants agricoles sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les hangars agricoles	C3
	Favoriser le développement de l'éolien	Assister les Communautés de Communes pour le développement de l'éolien sur leur territoire	C4
Construire le développement durable du territoire	Favoriser l'émergence d'un urbanisme plus durable	S'appuyer sur des projets pilotes pour sensibiliser les élus à la mise en œuvre d'extensions urbaines intégrant la prise en compte des principes du développement durable	D1
		Inciter les collectivités à se doter de projets territoriaux de développement durable type Agenda 21, PLU intercommunal...	D2
	Inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales	Accompagner le management environnemental au sein des entreprises touristiques	D3
		Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre et le suivi de démarches de diminution de GES	D4
	Favoriser les pratiques éco-citoyennes	Animer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable	D5
		Mettre en œuvre en interne une démarche éco-responsable	D6
		Promouvoir les pratiques d'éco responsabilité auprès des collectivités	D7
	Impliquer dans la mise en œuvre du PCET l'ensemble des acteurs locaux	Construire autour d'actions convergentes l'articulation avec les autres territoires de projet	D8
		Développer des engagements partenariaux adaptés à la diversité des acteurs locaux	D9
Réduire les émissions d'origine agricole	Développer des systèmes agricoles moins impactants	Sensibiliser au maintien des zones humides, des tourbières et des prairies permanentes pour leur intérêt en tant que puits de carbone	E1
		Expérimenter une démarche de performance environnementale à l'échelle d'un groupe d'agriculteurs	E2

Thème	Objectif	Action	Code Fiche
Adapter le territoire au changement du climat	Sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique	Organiser des animations en faveur des habitants sur le thème du changement climatique	F1
	Anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire du Parc	Evaluer les risques d'impact du changement climatique sur l'érosion littorale et proposer des mesures d'atténuation	F2
		Définir des outils méthodologiques pour identifier et caractériser les trames bleues et vertes à l'échelle des Communautés de Communes	F3

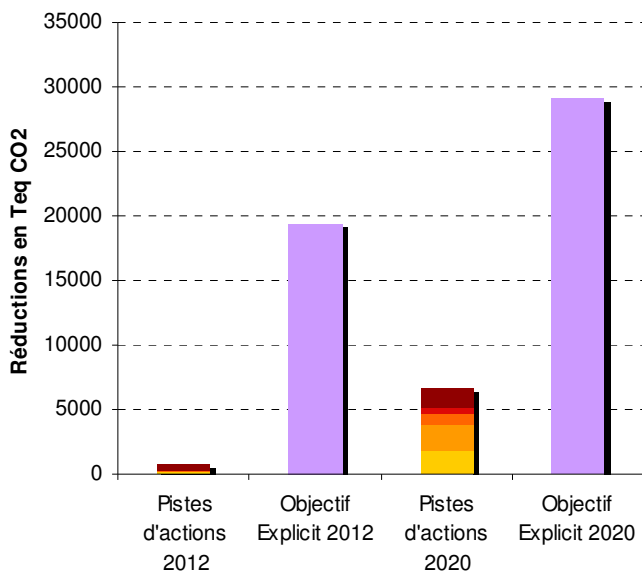
Les objectifs chiffrés du programme d'action pour 2012

Les graphiques suivants montrent l'impact, par secteur d'activité, des actions du Plan Climat sur la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et permettent de les comparer avec les objectifs 2012 et 2020 du « facteur 4 » fixés par l'Etude Explicit.

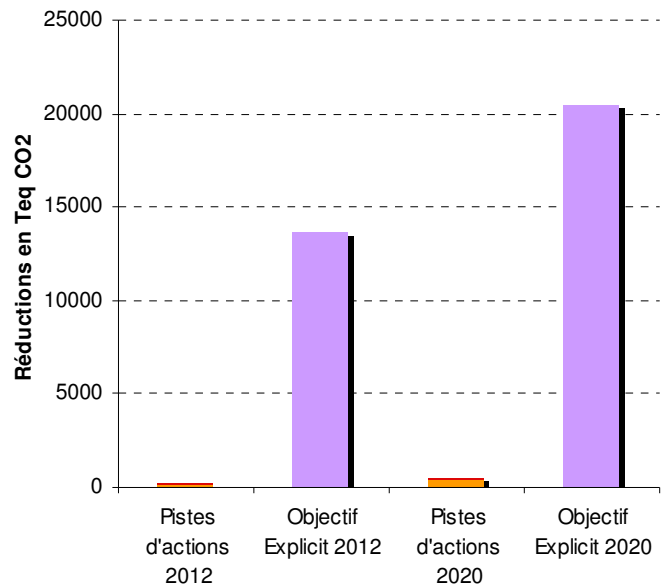
NB : Ces graphiques excluent certaines actions de réduction :

- les actions à effet indirect, difficiles à chiffrer : urbanisme, approvisionnement local, éducation à l'environnement, sensibilisation,...
- les actions exclues par les procédés de calcul « explicite » : l'éolien notamment
- les actions mises en œuvre à d'autres échelles que le territoire Parc : Plan Climat des Pays, décrets liés au Grenelle, action des habitants, des associations, des communes, d'entreprises,...

Pistes d'actions du secteur Habitat du PCET et comparaison avec les objectifs



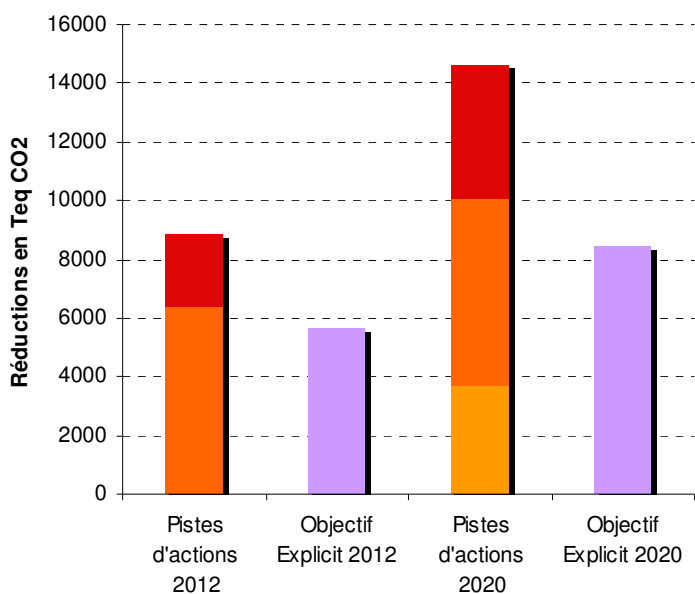
Pistes d'actions du poste déplacements du PCET et comparaison avec les objectifs



- Développer la filière bois énergie
- Aider techniquement les acteurs sociaux à appréhender les situations de précarité énergétique
- Développer la filière terre
- Animer le volet énergie des OPAH
- Promouvoir localement les dispositifs d'aides existants

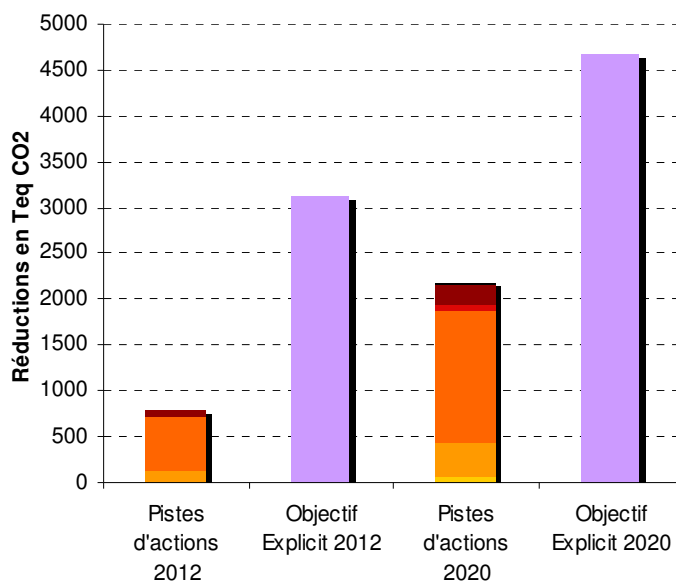
- Développer les déplacements doux dans les bourgs structurants
- Inciter à la mise en place de dispositifs de covoiturage

Pistes d'actions du secteur industrie du PCET et comparaison avec les objectifs



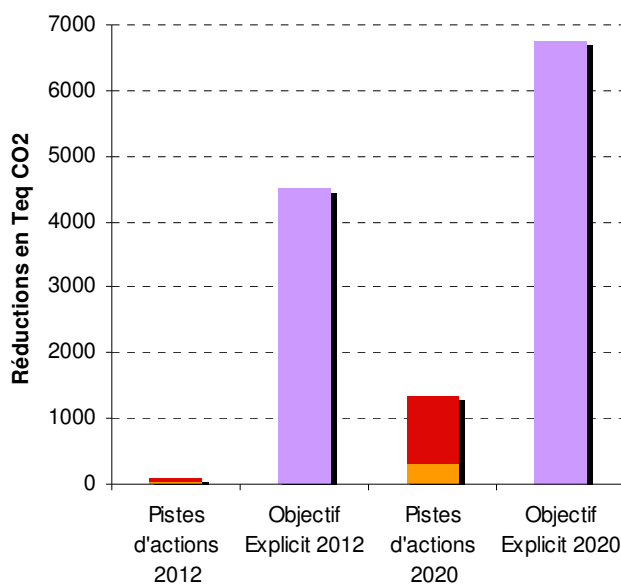
- Développer la filière biogaz sur le territoire du Parc
- Développer la filière bois énergie
- Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre et le suivi de démarches de développement durable

Pistes d'actions du secteur tertiaire du PCET et comparaison avec les objectifs



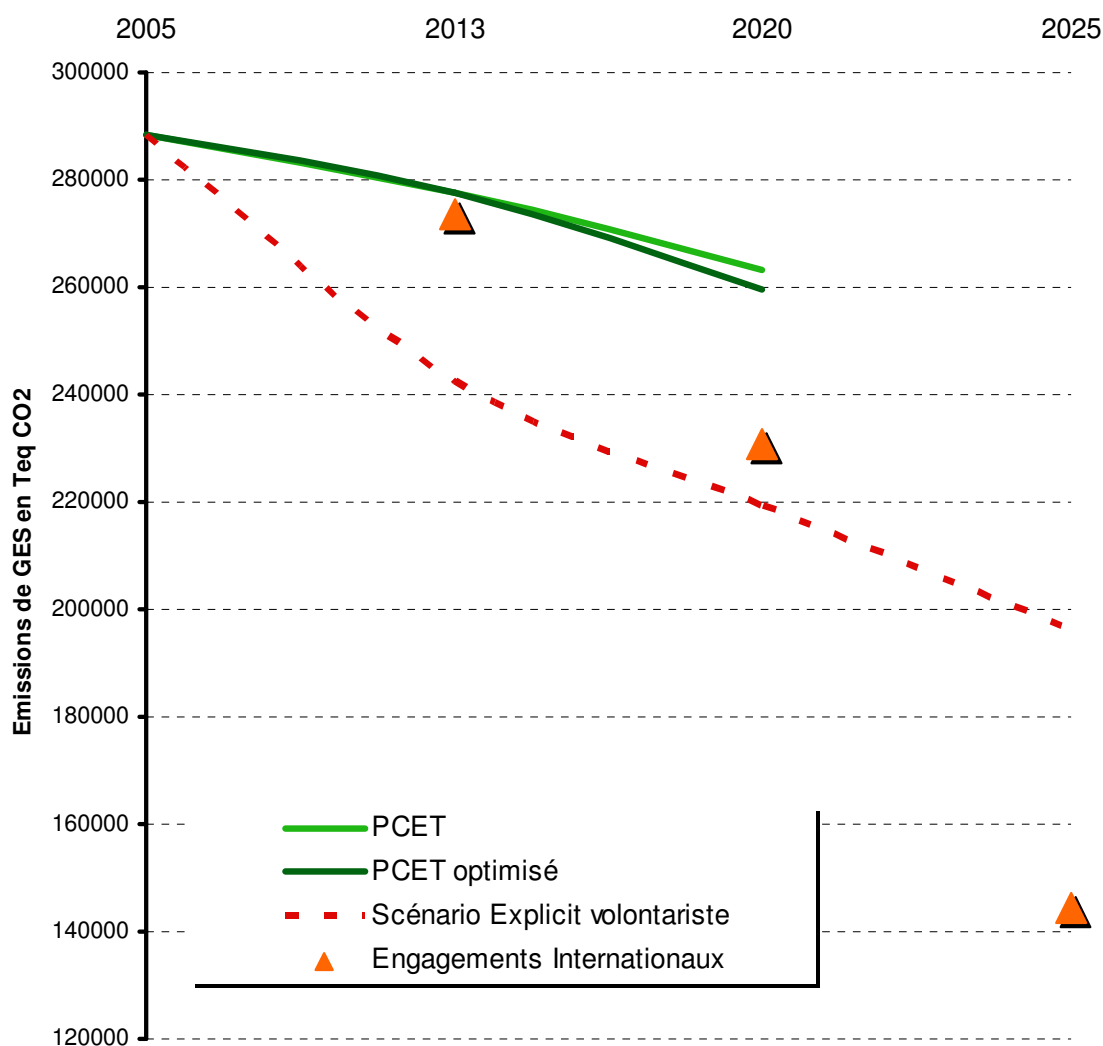
- Accompagner le management environnemental au sein des entreprises touristiques
- Mettre en œuvre des actions d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux
- Mettre en œuvre en interne une démarche éco-responsable et communiquer auprès des collectivités du territoire
- Développer la filière bois énergie
- Proposer un service d'accompagnement complémentaire au CEP pour l'amélioration thermique des bâtiments
- Promouvoir les pratiques d'éco responsabilité auprès des collectivités

Pistes d'actions du secteur agriculture du PCET et comparaison avec les objectifs



- Expérimenter une démarche de performance environnementale à l'échelle d'un groupe d'agriculteurs
- Informer les exploitants agricoles sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles

Scénarios d'évolution des émissions de GES envisageables par les actions du PCET du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin



Ces graphiques mettent en évidence la difficulté d'atteindre les objectifs « Facteur 4 » pour la plupart des thématiques.

Néanmoins, les économies engendrées sont conséquentes à l'échelle du territoire et de son bassin de vie : **10 700 teq CO₂** en 2012 et **25 400 teqCO₂** en 2025.

Le Parc ne dispose pas des compétences et/ou des moyens suffisants pour permettre d'envisager des actions déterminantes dans certains domaines, comme les transports, mais parvient par la mise en œuvre de son Plan Climat à contribuer à **30 % en 2012** et **25 % en 2025** des réductions envisagées dans l'engagement « Facteur 4 ».

Ceci montre la nécessité de l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire et du changement de comportement de chacun d'entre nous pour tendre vers des objectifs ambitieux.

Le besoin d'étudier précisément les émissions et les impacts des actions est aussi une évidence, même si, en réponse aux enjeux du territoire, d'autres indicateurs montrent la réussite des actions : création d'emploi local, amélioration du cadre de vie, développement économique,...

Le suivi

Le PCET fera l'objet d'un suivi annuel sur la base des indicateurs de réalisation et de résultats proposés pour chaque action. Ce suivi sera intégré dans le cadre d'un contrat type « COT » 2010-2012 engageant le Parc, l'ADEME et le Conseil Régional de Basse-Normandie.

La valorisation

Le PCET du Parc est innovant dans la méthode de concertation mise en œuvre, dans la définition de certaines actions (précarité énergétique, déplacements doux, approvisionnement local, adaptation,..) et dans l'évaluation de l'impact GES des actions. C'est aussi l'un des premiers programmes de ce type en milieu rural. Ce travail sera donc valorisé par la diffusion de cette expérience auprès d'autres territoires.